

Guide

Soutien aux élèves à haut potentiel

Selon les articles 35 LS ; 90, 91 et 92 RLS

le 23 octobre 2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SEnOF
Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht DOA



Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport **EKSD**

Table des matières

1	Généralités	3
1.1	Principe	3
1.2	Définition du haut potentiel intellectuel (HPI)	3
1.3	Objectifs des mesures de soutien aux élèves HPI	3
1.4	Personne responsable du soutien aux élèves HPI	4
1.5	Enseignant-e-s pour les demi-journées de soutien de type regroupement HPI	4
2	Reconnaissance HPI	4
2.1	Procédure	4
2.2	Reconnaissance HPI	4
3	Mesures de soutien	4
3.1	Soutien dans la classe	4
3.2	Soutien au niveau de l'établissement	5
3.3	Soutien de type regroupement HPI	5
3.4	Offres externes à l'école (RLS art. 91)	6
	Participation à des événements spéciaux (RLS art. 37)	6
3.5	Raccourcissement de cycle (RLS art. 92)	6
4	Conditions d'admission à un soutien HPI de type regroupement régional (externe à l'établissement)	6
4.1	Organisation des demi-journées de soutien de type regroupement HPI	6
5	Compétences et décisions	6
6	Voies de recours	7
7	Sources	7
8	Annexes	8
8.1	Annexe I : Les profils de Betts/Neihart	8
8.2	Annexe II : Les caractéristiques comportementales selon Todd Lubart	9
8.3	Annexe III : Raccourcissement de cycle (selon art. 92c du RLS)	9

1 Généralités

1.1 Principe

La mission de chaque enseignant-e est de découvrir les forces et particularités de chacun des élèves de sa classe. Il et elle doit orienter son enseignement pour déceler, reconnaître et accueillir la différence et répondre aux besoins des élèves. Il et elle leur donne l'occasion de prendre conscience de leurs ressources et de les développer de manière harmonieuse. Chaque établissement scolaire pratique une culture d'ouverture à la différence, notamment par des formations, et développe un climat propice aux apprentissages. Au sein de la classe, comme au sein de l'établissement, des dispositifs de différenciation favorisant l'intégration sont mis en œuvre, postulat de base de l'enseignement pour une réussite et un épanouissement de chaque élève.

1.2 Définition du haut potentiel intellectuel (HPI)

Il n'existe pas une typologie spécifique d'enfant à haut potentiel intellectuel, mais des élèves présentant divers profils. Le HPI est un fonctionnement neurologique particulier. L'intelligence n'est pas quantitativement supérieure, mais qualitativement différente. C'est la particularité de son mode de pensée et de son fonctionnement émotionnel qui caractérise un enfant à haut potentiel. Ce dernier doit être bien compris dans ce double fonctionnement intellectuel et affectif afin que ses ressources intellectuelles et psychologiques très riches puissent se développer totalement. Le développement de ce potentiel en milieu scolaire est conditionné par l'interaction entre la singularité de l'élève et l'environnement social et organisationnel.

Lorsque des élèves disposent, dans un ou plusieurs domaines, des compétences qui se situent bien au-delà de la moyenne de ceux de leur classe d'âge, on peut supposer un haut potentiel, tout en sachant que les différences entre un élève ordinaire et un élève à haut potentiel peuvent être en l'occurrence peu marquées et fluctuantes.

Trois aspects spécifiques font partie intégrante de l'élève à haut potentiel : aptitudes intellectuelles au-dessus de la moyenne, créativité et engagement. D'excellentes performances ne peuvent être atteintes que par la combinaison de ces trois aspects. (Annexe I : profils selon Betts/Neihart). 1 à 2% des enfants et adolescent-e-s peuvent être considéré-e-s comme à haut potentiel intellectuel et produisent des performances qui se situent bien au-dessus de celles de leur classe d'âge.

1.3 Objectifs des mesures de soutien aux élèves HPI

- > Souligner l'importance du soutien aux élèves à haut potentiel dans les classes régulières par le maintien et le développement d'un enseignement différencié.
- > Soutenir les élèves HPI dans le développement de leurs forces individuelles et de leurs compétences.
- > Mettre en place des conditions d'apprentissage propices à la progression de ces élèves, tant dans leurs forces que dans leurs manques tout en développant leur autonomie.
- > Sensibiliser les enseignant-e-s afin qu'ils et elles identifient les divers hauts potentiels, en particulier les enfants issus de groupes à risques, socialement désavantagés, notamment les filles ou les enfants disposant de capacités particulières dont le potentiel n'est pas exploité ou l'est négativement.
- > Prévenir les difficultés dans le processus de développement des élèves HPI (par exemple au niveau du comportement) en soutenant leur motivation et leur créativité au travers de projets spécifiques.

1.4 Personne responsable du soutien aux élèves HPI

La DICS mandate un-e spécialiste par région linguistique (CAS, MAS) pour le soutien aux élèves HPI, lequel/laquelle conseille et soutient les établissements, respectivement les enseignant-e-s, coordonne les demi-journées de regroupements HPI et accompagne les enseignant-e-s spécialisé-e-s. Il et elle met en place des offres de formation continue en collaboration avec le secteur de la formation continue de la HEP|FR. Il/elle collabore avec d'autres instances (p. ex. : directions d'établissement, Inspectorat scolaire, Service de l'enseignement spécialisé, collaborateurs et collaboratrices pédagogiques).

1.5 Enseignant-e-s pour les demi-journées de soutien de type regroupement HPI

Les enseignant-e-s responsables de l'enseignement lors des demi-journées de soutien de type regroupements HPI régionaux bénéficient d'une formation continue spécifique (CAS ou formation similaire) ou d'une formation en pédagogie curative scolaire. Ils et elles disposent de compétences diagnostiques et méthodologiques afin de planifier et organiser les demi-journées de soutien. Ils et elles planifient leur enseignement en tenant compte des profils particuliers des élèves du regroupement, de leur niveau scolaire et de leurs besoins spécifiques.

2 Reconnaissance HPI

2.1 Procédure

Avant d'enclencher une procédure de reconnaissance pour des élèves présumés à haut potentiel, les enseignant-e-s peuvent appuyer leurs observations sur une checklist mise à leur disposition. (Annexe II : caractéristiques comportementales selon Lubart).

Une confirmation du haut potentiel et des capacités intellectuelles est ensuite sollicitée par le biais d'une procédure de test (par exemple : WISC-IV ou KABC-II) passée auprès d'un-e spécialiste reconnu-e par la Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg. Si l'élève atteint un quotient intellectuel (QI) d'au moins 130, il et elle est alors reconnu-e "HPI" et peut bénéficier de mesures de soutien adaptées à ses besoins (programme d'apprentissage individualisé, regroupement HPI, offres externes).

2.2 Reconnaissance HPI

La reconnaissance du haut potentiel n'implique pas automatiquement une mesure de soutien.

3 Mesures de soutien

Les mesures de soutien prévues pour les élèves HPI se mettent en place de manière graduelle et plusieurs peuvent être dispensées conjointement :

3.1 Soutien dans la classe

- > Différenciation dans l'enseignement régulier
- > Contenus d'enseignement élargis (enrichissement, approfondissement)
- > Objectifs d'apprentissage individualisés (PPI)

Grâce à des pratiques pédagogiques appropriées, l'enseignant-e contribue fortement à soutenir l'élève HPI. Une bonne compréhension de ce fonctionnement particulier par l'enseignant-e et la mise en place de mesures pédagogiques adaptées permettent de diminuer significativement les problèmes engendrés par le décalage entre l'école et l'élève et de prévenir les difficultés scolaires.

Pour les élèves dépassant les objectifs d'apprentissage de manière marquante et sur une longue période, les phases d'exercice d'entraînement concernant un domaine d'apprentissage déjà maîtrisé peuvent être réduites et des objectifs d'apprentissage individuels définis (PPI). Il n'est pas question de multiplier les matières, mais plutôt d'aller au fond des choses dans un domaine précis (approfondissement).

Les performances pour cette/ces discipline-s ou ce domaine sont évaluées selon les mêmes modalités que pour les autres élèves, à l'aide d'appréciations et de notes. Par ailleurs, les objectifs différenciés travaillés avec l'élève HPI peuvent faire l'objet d'un rapport écrit séparé qui sera intégré au bulletin scolaire. Dans le livret scolaire, sous "remarques", il est mentionné : "Dans la/ les disciplines (...), l'élève dépasse les objectifs de manière marquante et a pour cette raison travaillé des objectifs individuels (cf. le rapport annexé)".

Remarque : des objectifs élargis n'englobent pas le programme d'enseignement de la classe d'âge suivante.

Les élèves à haut potentiel peuvent également bénéficier d'autres mesures de soutien s'ils ou elles rencontrent des difficultés ou ont des troubles qui affectent leur intégration sociale et éducative. Il n'est pas rare que les élèves HPI présentent des troubles associés, tels que dyslexie, dysorthographe, dyspraxie avec dysgraphie ou trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H). La présence de troubles associés peut rendre plus difficile la détection et de l'un et de l'autre et peut grandement retarder le diagnostic. En effet, grâce à ses capacités intellectuelles exceptionnelles, l'enfant HPI peut longtemps compenser les difficultés générées par le trouble.

Les établissements scolaires reçoivent une contribution supplémentaire par élève reconnu HPI pour les moyens d'enseignement et le matériel méthodologique et didactique selon la liste annuelle «Contributions aux élèves ayant des besoins spéciaux».

3.2 Soutien au niveau de l'établissement

- > Regroupement d'élèves au sein de l'établissement pour projets particuliers, sous la conduite d'un enseignant spécialisé)
- > Branche à option au cycle 3
- > Organisation de journées des talents, semaines de projets, groupes de recherche

3.3 Soutien de type regroupement HPI

Voir les articles 1.4 à 1.5, ainsi que les articles 2 et 4.

Les difficultés que certains élèves HPI peuvent rencontrer à l'école justifient la mise en place de différentes stratégies propres à répondre à leurs besoins spécifiques.

Le soutien de type regroupement HPI d'une demi-journée hebdomadaire est une offre destinée aux élèves reconnu-e-s HPI dont le besoin de soutien va au-delà des dispositifs proposés par l'enseignement régulier et pour lesquels les mesures de soutien intégratives ont déjà été épuisées.

Formulaires procédure d'annonce élève HPI à disposition des écoles se trouvent sur

www.friportail.ch.

La DICS prend en charge les salaires des enseignant-e-s spécialisé-e-s ainsi que la contribution par élève reconnu HPI pour les moyens d'enseignement et le matériel méthodologique et didactique selon la liste annuelle «Contributions aux élèves ayant des besoins spéciaux». Les frais de transport sont à la charge des parents.

3.4 Offres externes à l'école (RLS art. 91)

Participation à des événements spéciaux (RLS art. 37)

- > Sur demande motivée et argumentée des parents, la DICS peut autoriser des élèves à haut potentiel à participer à un programme d'étude spécifique, octroyer un congé exceptionnel (semaines d'études, concours, cours dans des instituts de formation supérieurs).
- > Les parents sont responsables de la participation au programme éducatif spécifique et en assument les transports et les coûts qui en résultent.

Afin de ne pas compromettre ou nuire aux apprentissages scolaires et dans le but de garantir l'insertion sociale de l'élève dans sa classe et son établissement scolaire, la mesure devrait être accordée au maximum pour une demi-journée par semaine.

3.5 Raccourcissement de cycle (RLS art. 92)

« Raccourcissement » Guide et dossier d'accompagnement Réf. 123 b) et c)

4 Conditions d'admission à un soutien HPI de type regroupement régional (externe à l'établissement)

Sur proposition du ou de la titulaire de classe et analyse de la direction d'établissement, cette dernière peut solliciter l'aide de la personne responsable des mesures de soutien pour les HPI et requérir la participation de l'élève à un regroupement HPI lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- > Un préavis favorable pour ce type de soutien a été délivré par un-e spécialiste reconnu-e par la Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg (p. ex. : psychologue scolaire) sur la base d'une analyse du développement psychologique (avec test de QI).
- > L'élève est motivé à y prendre part.
- > Les parents sont favorables à sa participation.

4.1 Organisation des demi-journées de soutien de type regroupement HPI

- > La personne responsable des mesures de soutien aux élèves HPI pour le Service de l'enseignement obligatoire assume la responsabilité de la coordination des demi-journées de soutien dans les regroupements HPI, en collaboration avec l'Inspectorat scolaire.
- > Les demi-journées de soutien en regroupement sont conduites par des enseignant-e-s qualifié-e-s.
- > La direction d'établissement dans lequel a lieu un regroupement d'élèves HPI est responsable de la conduite des demi-journées de soutien sur son site.
- > Les parents sont consultés pour l'organisation des déplacements qu'ils doivent assumer.
- > L'admission se fait au début de chaque semestre.

5 Compétences et décisions

Le ou la responsable d'établissement respectivement le directeur ou la directrice du CO, sur préavis de la personne responsable des mesures de soutien HPI pour le Service de l'enseignement obligatoire, décide de l'octroi d'un programme individualisé, de l'admission au regroupement HPI au sein de l'établissement ou de l'autorisation d'un raccourcissement de cycle.

Le regroupement de plusieurs élèves HPI sur un seul lieu d'enseignement (une demi-journée par semaine) nécessite en outre l'accord de l'inspecteur ou de l'inspectrice de l'arrondissement (RLS art. 90 al. 3).

6 Voies de recours

Conformément à l'article 87 al. 1 LS, les décisions susmentionnées peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), dans les dix jours dès leur notification.

7 Sources

- > Stamm, M. (1999). Introduction à la thématique. S. Grossenbacher (éd.), La douance à l'école primaire - Faire face à l'hétérogénéité (SKBF Trend Reports, volume 2), Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation. P 10 - 28.
- > Schulte zu Berge, Sabine
Enfants à haut potentiel à l'école primaire. Reconnaître - Comprendre - Envisager leur prise en charge en classe. Volume 3-2001, ISBN: 9783825853488.
- > Académie pour la formation des enseignants Dillingen (ed.) 1994. Particulièrement doué. Elèves à haut potentiel à l'école primaire et secondaire, au collège et au lycée. Rapport de l'Académie n ° 255.
- > Betts, G.T. & Neihart, M. (1988). Profils des hauts potentiels et talentueux. Gifted Child Quarterly 32, 2e Association nationale des enfants surdoués (NAGC).
Betts, G.T. & Neihart M. (2010) Profils révisés des hauts potentiels et des talents.
- > Enfants exceptionnels, précocité intellectuelle, haut potentiel et talent, Todd Lubart, Ed. Bréal, 2006.

8 Annexes

8.1 Annexe I : Les profils de Betts/Neihart

George Betts et Maureen Neihart (Canada) en 1988, réactualisé en 2010, ont mis au point des profils d'élèves intellectuellement précoces.

Un profil peut être dominant avec des variantes versant dans d'autres profils. L'élève peut changer de profil avec le temps, selon les interactions avec son environnement.

Les types 2, 3, 4 et 5 sont des profils caractérisés par des traits qui **peuvent occulter les possibilités élevées de ces élèves.**

Voici un aperçu des six profils (Tiré de : *Autonomous learner model: optimizing ability*, (édition révisée, augmentée et mise à jour), (p. 32–34), G. T. Betts et J. K. Kercher, 1999, Greeley, Colorado, Autonomous Learning Publications and Specialists+ appellation 2010).

Type 1 L'élève qui réussit bien (successful)	Ces élèves apprennent bien et obtiennent de très bons résultats aux tests d'intelligence. Ils recherchent ardemment l'approbation des personnes qui jouent un rôle dans leur vie, sont conformistes, dépendants et perfectionnistes. Il leur arrive rarement d'éprouver des troubles de comportement à l'école.
Type 2 L'élève hardi et divergent (créative)	Ces élèves sont extrêmement créatifs. Toutefois, ils peuvent sembler obstinés, manquer de tact ou être sarcastiques. Ils ne se conforment pas au système scolaire. Souvent, leurs interactions peuvent être à la source de conflits, car ils ont tendance à corriger les adultes, à mettre les règles en doute, à exercer une mauvaise maîtrise d'eux-mêmes et à défendre leurs convictions, tant à l'école qu'à la maison.
Type 3 L'élève effacé ou discret (underground)	Ces élèves refusent d'admettre leurs talents parce qu'ils veulent être acceptés par les autres. Souvent, il s'agit de filles en fin d'études primaires ou en début d'études secondaires qui veulent être acceptées par leurs pairs. Ces élèves résistent aux défis, manquent d'assurance, sont frustrés et souvent, ont une mauvaise estime de soi.
Type 4 L'élève décrocheur (at-risk)	Ces élèves en veulent aux adultes, à la société et à eux-mêmes, car ils estiment que le système n'a pas su répondre à leurs besoins depuis un certain nombre d'années. Ils ont une mauvaise estime de soi, se sentent rejetés et souvent, sont amers et ont de la rancœur. Il peut s'agir d'élèves qui dérangent et exploitent les autres ou encore, d'élèves effacés. Ils ne font pas leurs travaux scolaires, donnent un rendement qui n'est pas uniforme et semblent posséder des aptitudes moyennes ou inférieures.
Type 5 L'élève doublement exceptionnel (multi exceptional)	Malgré leurs possibilités élevées, ces élèves ont soit des troubles d'apprentissage, soit des troubles affectifs. En général, ils produisent du travail de qualité inférieure ou incomplet parce que l'échec peut présenter une source d'anxiété. Souvent, ils affichent des comportements perturbateurs et ne sont considérés que comme des élèves moyens. Ils sont tendus, découragés, frustrés ou désespérés.
Type 6 L'élève autonome (Autonomous learner)	Ces élèves sont indépendants et autodidactes. Ils s'acceptent et sont tout à fait capables de prendre des risques. Ils ont l'impression d'être maîtres de leur vie et ils expriment leurs sentiments, leurs besoins et leurs objectifs librement et convenablement. Ils ont une image de soi favorable, réussissent bien et se servent du système scolaire à bon escient pour se créer de nouvelles occasions.

8.2 Annexe II : Les caractéristiques comportementales selon Todd Lubart

Les caractéristiques des enfants à haut potentiel montrent une grande diversité. Bien qu'il possède un esprit vif, curieux et mobile, des aptitudes de logique, d'abstraction et de synthèse plus développées que les autres personnes de son âge et une capacité de mémoire élevée, l'enfant HP n'est pas un enfant prodige. Il existe une importante variabilité individuelle qui limite l'intérêt de dresser un profil général de cette population.

Ci-dessous, une liste non exhaustive de caractéristiques cognitives et socio-affectives souvent citées dans les observations (source : Enfants exceptionnels, précocité intellectuelle, haut potentiel et talent, Todd Lubart, Ed. Bréal, 2006).

1. Caractéristiques cognitives générales

- > Acquisition rapide du langage oral, accès spontané à la lecture ;
- > Grande curiosité, un grand intérêt pour les livres ;
- > Beaucoup de questions posées par l'enfant, interrogeant le « pourquoi », sous toutes leurs formes, y compris les questions existentielles ;
- > Besoin de comprendre, recherche de précision, recherche de maîtrise ;
- > Préférence pour la complexité/peu d'intérêt pour des tâches simples, faciles et routinières ;
- > Mode de pensée, de calcul et du raisonnement ainsi que stratégies mentales différents de ses pairs ;
- > Une pensée en arborescence (association rapide et incessante d'idées, pensée sans limites) riche, activant simultanément plusieurs canaux de réflexion favorisant la créativité, l'imagination et la flexibilité mentale ;
- > Vitesse et efficacité de traitement de l'information supérieure à la norme ;
- > Forte capacité de mémorisation ;
- > Niveau élevé d'attention, bonne capacité de concentration ;
- > Forte capacité de généralisation et de transfert d'informations avec mobilisation du raisonnement analogique, permettant des mises en relation pertinentes.

2. Caractéristiques socio-affectives et comportementales générales

- > Sens de l'humour ;
- > Grande empathie ;
- > Forte sensibilité émotionnelle et réactivité affective ;
- > Exacerbation des sens (visuel, auditif, olfactif..), intuitivité ;
- > Motivation liée à l'intérêt ;
- > Difficulté à gérer l'échec ou la critique ;
- > Refus des règles et des consignes, demande de justifications ;
- > Recherche la compagnie de camarades plus âgés et les adultes ;
- > Tendance à travailler seul, autonomie dans les situations d'apprentissages ;
- > Capacité à faire des observations perspicaces concernant autrui ;
- > Gestion différente des conceptions implicites que par ses pairs ;
- > Peurs non conventionnelles pour son âge (peur de la mort vers 3 ans, par exemple) ;
- > Grand besoin de stabilité affective.

8.3 Annexe III : Raccourcissement de cycle (selon art. 92c du RLS)

Aux cycles 1 et 2, il est possible de prendre une décision de raccourcir le temps d'apprentissage pour un élève. Le dossier accompagnant l'élève prévoit les étapes suivantes:

A. Bilan initial: état de la situation

B. Mesures à mettre en place

C. Bilan réalisé dans le courant du semestre qui suit le changement

D. Nouvelles propositions suite au bilan C

Le formulaire Réf. 123 c) détaille les étapes de ce processus.

Préalables nécessaires :

- > Potentiel suffisant (compétences au-delà des élèves de sa classe d'âge, objectifs d'apprentissage maîtrisés, reconnaissance du potentiel par le Service de psychologie scolaire)
- > traits de personnalité stables (social et auto-compétence, développement émotionnel et physique)
- > environnement familial favorable

1. Exigences d'un point de vue scolaire

- > Avis favorable de l'enseignant-e ou des enseignant-e-s de la classe dans laquelle l'élève est scolarisé.
- > Communication claire du projet de raccourcissement de scolarité et des objectifs d'un stage probatoire avec l'enseignant-e /les enseignant-e-s de la classe qui accueillera l'élève et en collaboration avec le/la responsable d'établissement.
- > Préavis favorable de l'équipe enseignante et de la direction d'établissement pour un stage probatoire dans la classe du degré suivant (en principe 3 semaines, mais au minimum 2 semaines complètes).
- > Matériel, place de travail, vestiaire : tout est mis en place dès le premier jour de stage pour un accueil optimal de l'élève dans sa nouvelle classe.
- > Pas de différenciation particulière de la part de l'enseignant-e qui reçoit l'élève, mais un soutien ciblé pour combler les lacunes des objectifs d'apprentissage qui n'ont pas été vus et qui sont nécessaires au développement de nouvelles compétences (comparer les programmes, collaboration si nécessaire avec l'enseignant-e spécialisé-e de l'établissement ou la personne responsable des mesures de soutien au SEnOF).

2. Modalités organisationnelles du stage probatoire

- > Compléter le « Bilan initial : état de la situation » de la fiche Réf.123 b).
- > Déterminer la classe et la période la mieux appropriée, en collaboration avec la direction d'établissement.
- > Discuter du stage probatoire avec l'élève et ses parents: durée, modalités organisationnelles, transmission du matériel et des informations sur la classe, discussion des difficultés éventuelles (nouvelles disciplines ou objectifs non encore abordés), clarification des mesures de soutien possibles, etc.
- > Exposer explicitement les attentes de chacun (implication: élève, enseignant-e-s, parents).
- > Déterminer si des mesures sont à mettre en place pour combler les éventuelles lacunes disciplinaires.

Important: La période probatoire ne sera raccourcie qu'en cas d'urgence.

L'élève accomplit le programme complet de la classe (y compris événements sportifs, excursions, etc.). Les évaluations doivent être notées dans la mesure du possible.

3. Décision après le stage probatoire

- > A la fin du stage probatoire un bilan auquel participent les enseignant-e-s des deux degrés, l'élève, les parents et toute personne ayant contribué à l'organisation du stage (RE, enseignant spécialisé, ...) et qui peut apporter un point de vue et des éléments utiles à la prise de décision.
- > Question 1 : les enseignant-e-s accueillant le nouvel élève peuvent-ils soutenir et accompagner ce changement de degré ?
- > Question 2 : l'élève et ses parents sont-ils favorable à ce changement de classe ?
- > Question 3 : des mesures de soutien sont-elles encore nécessaires et utiles? (mentorat, rattrapage de certains notions non étudiées, ...)
- > Si le stage est positif, la poursuite de la scolarité de l'élève dans le degré retenu est confirmée aux parents et à l'élève.
- > Si le stage est négatif, le ou la RE participe à la séance bilan.
- > La décision de raccourcissement du cycle est communiquée aux parents par le ou la responsable d'établissement, au moyen d'une lettre.
- > Les enseignant-e-s complètent la fiche Réf. :123 b).
- > Un état de la situation scolaire de l'élève est établi lors d'un bilan réalisé dans le courant du semestre qui suit le changement de classe, selon la procédure Réf. 123 c).